N° 8559

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

relative à la construction de laboratoires et de bureaux de l'Administration des services techniques de l'agriculture à Gilsdorf

* * *

Document de dépôt

Dépôt: le 18.6.2025

*

Le Premier ministre,

Vu les articles 76 et 95, alinéa 1er, de la Constitution ;

Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;

Vu l'article 58, paragraphe 1er, du Règlement de la Chambre des Députés ;

Vu l'article 1er, paragraphe 1er, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 06 juin 2025 approuvant sur proposition de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le projet de loi ci-après ;

Arrête :

Art. 1er. La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics est autorisée à déposer au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés le projet de loi relative à la construction de laboratoires et de bureaux de l'Administration des services techniques de l'agriculture à Gilsdorf et à demander l'avis y relatif au Conseil d'État.

Art. 2. La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 18 juin 2025

Le Premier ministre,
Luc FRIEDEN

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,
Yuriko BACKES

*

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. HISTORIQUE

Les laboratoires de contrôle et d'essais de l'Administration des services techniques de l'agriculture à Ettelbruck (ASTA) ont été créés par la loi du 28 décembre 1883 en même temps que l'École Agricole sous le nom de Station de chimie agricole pour entreprendre de l'expérimentation, procéder à une vulgarisation scientifique et assurer un encadrement technique du secteur agricole. Les laboratoires de contrôle et d'essais, dont le bâtiment principal sis à Ettelbruck date de 1932, sont passés sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture en 1967 et, depuis 1976, font partie de l'Administration des services techniques de l'agriculture en tant que division de celle-ci.

La division des laboratoires de contrôle et d'essais comporte sept services dont six sont hébergés à Ettelbruck. Elle est chargée en particulier, mais non exclusivement, de l'analyse de la composition et de la qualité des produits agricoles et des moyens de production agricole ainsi que de l'analyse sanitaire des végétaux afin d'informer, de contrôler et de conseiller le secteur agricole de façon durable.

En outre le service de contrôle des aliments des animaux de l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA), rattaché à l'ASTA jusqu'en 2022 et travaillant en étroite collaboration avec la division des laboratoires, est hébergé dans le même bâtiment actuellement.

*

2. ATTRIBUTIONS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION

Les principales attributions des services de l'ASTA hébergés actuellement à Ettelbruck sont notamment:

Le service d'analyse du lait :

– analyse du lait cru dans le cadre de l'établissement des décomptes entre acheteurs et producteurs de lait et du contrôle officiel des denrées alimentaires ;
– analyses physico-chimiques et microbiologiques du lait et des produits laitiers.

Le service d'analyse d'engrais, d'aliments pour animaux et d'alcools :

– détermination des additifs et des substances indésirables dans les aliments pour animaux et des paramètres relatifs aux engrais minéraux et de ferme, aux digestats des stations de biométhanisation ainsi qu'aux alcools et spiritueux ;
– contrôle du marché des engrais et gestion des dossiers engrais au niveau européen.

Le service d'analyse des fourrages :

– analyse des fourrages produits à la ferme et des plantes fourragères provenant de champs d'essais comparatifs avec établissement de la valeur alimentaire ;
– analyse des céréales panifiables et fourragères ainsi que des macro-constituants dans les aliments pour animaux.

Le service de contrôle et d'analyse des semences :

– échantillonnage analyse et contrôle des semences notamment dans le cadre de la certification des semences et pour l'établissement de certificats internationaux de lots de semences destinés à l'exportation ;
– encadrement et supervision de l'échantillonnage sous contrôle officiel dans le cadre de la certification des semences.

Le service de pédologie :

– analyse des propriétés mécaniques, physiques, biologiques et chimiques des sols agricoles, forestiers et urbains avec émission d'avis de fumure ;
– suivi de l'état et de la qualité des sols agricoles et forestiers, cartographie des sols et diffusion de pratiques culturales visant à assurer leur préservation ;
– gestion des données pédologiques et établissement de cartes thématiques, notamment sur la fertilité physico-chimique, l'aptitude culturale, la vulnérabilité, la matière organique et le risque de dégradation et d'érosion des sols.

Le service de coordination et de support :

– coordination des activités de la division, y compris l'assurance de la sécurité et santé au travail et l'assurance qualité et métrologie ;
– activités de support : accueil, secrétariat, nettoyage, vaisselle, maintenance de l'infrastructure et informatique.

Dans les laboratoires de l'ASTA, la diversification des départements, la multiplication des paramètres analytiques depuis la fin des années 1980, l'accréditation d'un grand nombre de ces activités au cours des dernières années et le logement rudimentaire de nouveaux services allant de pair avec une augmentation substantielle de l'effectif de la division des laboratoires, ont fait en sorte que tous les services sont arrivés à leurs limites de capacités et d'infrastructures. Au fil des années, la gestion des laboratoires en conformité avec la législation en matière de sécurité et santé au travail ainsi qu'avec le code du travail, est devenue de plus en plus difficile malgré les efforts permanents d'offrir aux agents un environnement de travail sûr et agréable.

Compte tenu des évolutions futures, la réévaluation des besoins par rapport aux activités existantes a permis de recadrer le plan d'occupation des surfaces dans le nouvel immeuble avec l'aide d'un spécialiste en planification de laboratoires.

*

3. OBJECTIFS DE L'ASTA

La construction d'une nouvelle infrastructure pour la division des laboratoires est d'une nécessité absolue pour permettre à l'ASTA de s'acquitter de ses devoirs et d'avoir des perspectives de développement dans un environnement de travail, tout en tenant compte des exigences en matière de sécurité et de santé au travail, ainsi que de protection de l'environnement. Lors de la conception de la nouvelle structure, les objectifs suivants ont été primordiaux :

Amélioration et élargissement de la gamme de services offerts au secteur agricole

Un des objectifs stratégiques de la division des laboratoires de l'ASTA est l'élargissement et l'amélioration de l'offre analytique pour les clients du secteur agricole et donc le développement et la mise en application de nouveaux paramètres analytiques.

Le réaménagement des laboratoires dans une structure contemporaine permettra à l'ASTA de mieux remplir ses missions définies par les lois et règlements et d'être en mesure de développer ses services. Quelques pistes de développement sont présentées ci-dessous :

– Dans le domaine du lait cru, le nouveau laboratoire permettra l'élargissement de la compétence dans le domaine des méthodes de référence, utile pour la vérification en interne des méthodes de routine, et l'établissement d'une toute nouvelle branche de méthodes diagnostiques dans le domaine du lait.
– Les compétences acquises au cours des dernières années dans le domaine de l'analyse des métaux lourds et des antibiotiques dans les aliments pour animaux pourront être développées davantage et étendues sur l'analyse des produits de toute la chaîne alimentaire. L'ALVA en tant qu'autorité compétente, ne devra plus avoir recours à des laboratoires étrangers pour couvrir ce besoin.

– Dans le domaine de l'analyse de fourrage, l'ASTA pourra proposer les analyses de chlore et de soufre, deux éléments importants pour le calcul du besoin en acides aminés digestibles chez l'animal (BACA), de même que la détermination des acides. Ces paramètres interviennent dans la détermination de la valeur nutritive des fourrages et sont cruciaux en agriculture pour la formulation de rations alimentaires équilibrées.
– Dans le domaine de l'analyse des semences, l'adaptation de la méthode de germination sur sable permettra au laboratoire d'optimiser l'analyse de la capacité germinative des grosses légumineuses, actuellement réalisée à l'étranger.
– Une législation de plus en plus axée sur le contrôle des maladies de quarantaine ainsi que la politique actuelle visant à réduire l'utilisation de pesticides, rendront nécessaire l'analyse de la présence de maladies au niveau de la semence. Le nouveau laboratoire de biologie moléculaire permettra la mise en place de méthodes analytiques basées sur la PCR et l'électrophorèse.
– Une extension des paramètres analytiques aux polluants organiques et pesticides dans les sols pourra être envisagée au nouveau laboratoire. En effet, seuls les métaux lourds sont actuellement analysés dans le cadre de la pollution des sols. Des locaux spécifiques permettront un archivage professionnel d'échantillons de sol de référence et la constitution d'une pédothèque nationale.
– Dans le cadre de la proposition de directive « Soil monitoring law » du 5 juillet 2023, le Luxembourg devra mettre sur pied un monitoring national des sols. Les nouvelles infrastructures de l'ASTA à Gilsdorf constitueront une partie essentielle dans sa mise en œuvre.

Extension de l'accréditation et assurance de la qualité des services offerts

Malgré les contraintes liées à l'infrastructure vétuste, le laboratoire a accrédité, au cours des années passées, une quarantaine de méthodes analytiques selon l'ISO / IEC 17025 / Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais ou la norme d'accréditation de l'ISTA pour les essais de semences et l'échantillonnage des semences. Dans la nouvelle structure, le maintien de l'accréditation sera facilité et l'extension de l'accréditation à d'autres méthodes comme qu'objectif stratégique de la division des laboratoires, ne sera plus limitée par une infrastructure non conforme. Les locaux sont planifiés pour que les exigences relatives aux installations et conditions ambiantes soient satisfaites conformément aux normes d'accréditation.

Comme la traçabilité métrologique est un élément essentiel pour les activités réalisées sous accréditation, un laboratoire de métrologie sera intégré dans la nouvelle structure, permettant de réaliser en interne les contrôles métrologiques des sondes de températures, enceintes climatiques, pipettes volumétriques et balances sans recours à des prestataires externes.

Optimisation des processus et flux de travail

Les nouveaux locaux permettront d'optimiser les processus et de faciliter les flux de travail, entraînant une augmentation de l'efficacité et de ce fait un accroissement du volume d'analyse.

Des aspects importants lors de la planification des nouvelles structures ont été :

– une réception des échantillons centralisée avec des enceintes réfrigérées pour garantir la chaine du froid ainsi qu'un espace dédié au dépôt nocturne d'échantillons ;
– des locaux pour le séchage et la mouture des échantillons de sol, de fourrage et d'engrais proche de la réception ;
– le regroupement de la plupart des activités analytiques pour chaque service dans un compartiment de laboratoire avec secteurs séparés pour chaque activité afin de faciliter l'exécution simultanée de plusieurs méthodes d'analyse ;
– des zones de documentation aménagées à proximité, mais délimitées des zones d'activités analytiques ;
– le respect du principe de marche en avant dans les laboratoires de microbiologie, de biologie moléculaire et d'analyse du lait cru ;
– la création d'un espace confiné permettant le travail sécurisé avec des semences revêtues de pesticides ;

– des locaux spécifiques pour la physique du sol permettant d'acquérir un robot pour la préparation et la réalisation de la granulométrie des sols.

Regroupement d'activités éparpillées géographiquement

Les activités du laboratoire de biologie des sols, hébergées temporairement dans la structure de l'ASTA à Strassen, peuvent être regroupées en un seul laboratoire des sols offrant ainsi en routine des paramètres physico-chimiques et biologiques. Les nouvelles infrastructures en biologie moléculaire permettront d'élargir l'étude des sols aux techniques de biologie moléculaire telles que PCR et séquençage d'ADN.

Bien que la délocalisation des laboratoires de l'ASTA fût en discussion pendant de longues années, le signal de départ est donné avec la prise de décision d'un transfert du Lycée technique agricole d'Ettelbruck sur le site « Kréiwenkel » à Gilsdorf.

Le choix du site prévu pour l'aménagement du nouveau laboratoire à proximité du Lycée technique agricole permettra de poursuivre et d'intensifier la collaboration fructueuse des deux institutions, notamment dans les domaines d'enseignement agricole, d'expérimentation et de champs d'essais.

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du ... et celle du Conseil d'État du ... portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er.

Le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction de laboratoires et de bureaux pour l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) à Gilsdorf.

Art. 2.

Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1er ne peuvent pas dépasser le montant de 74 820 000 euros. Ce montant correspond à la valeur 1 149,68 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er octobre 2024. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.

Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

*

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1er.

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction de laboratoires et de bureaux pour l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) à Gilsdorf.

Article 2.

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1er octobre 2024 (valeur 1 149,68), sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

Article 3.

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

*

BUDGET

(indice 1 149,68 / octobre 2024)

COÛT DE LA CONSTRUCTION		**40'795'000**
Gros œuvre clos et fermé	15'720'000	
Installations techniques	15'740'000	
Parachèvement	9'335'000	
COÛT COMPLÉMENTAIRE		**10'811'000**
Aménagements extérieurs et infrastructures	2'475'000	
Équipement mobilier et spéciaux	8'270'000	
Œuvre d'art	66'000	
COÛT TOTAL DES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS		**51'606'000**
FRAIS DIVERS		1'550'000
HONORAIRES		7'745'000
RÉSERVE POUR IMPRÉVUS (5 %)		3'045'000
COÛT TOTAL HTVA		**63'946'000**
TVA 17%		**10'870'820**
COÛT TOTAL TTC		**74'816'820**
ARRONDI À		**74'820'000**

*

FICHE RÉCAPITULATIVE

relative aux coûts de consommation et d'entretien annuel

(selon l'art.79 du chap. 17 de la loi du 8 juin 1999 portant A)
sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État)

FRAIS DE CONSOMMATION	**142'000**
Énergie thermique	15'000
Énergie électrique	110'000
Eau / Canalisations	17'000
FRAIS D'ENTRETIEN COURANT ET DE MAINTENANCE	**656'000**
Bâtiment (~1 % du coût de construction hors techniques)	293'000
Installations et équipements techniques	316'000
Alentours	47'000
PROVISIONS D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	**1'760'000**
Bâtiment (~2 % du coût de construction hors techniques)	586'000
Installations et équipements techniques	1'174'000
FRAIS DE FONCTIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRES	**2'087'000**
Frais personnel	635'000
Frais d'exploitation	1'452'000
TOTAL FRAIS TTC	**4'645'000**

*

CHECK DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHECK

⚠ La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :	La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
Projet de loi ou amendement :	Projet de loi relative à la construction de laboratoires et de bureaux pour l'Administration des services techniques de l'agriculture à Gilsdorf

Le check durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le developpement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade préparatoire des projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le developpement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

1. Est-ce que le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du 3ème Plan national pour un Développement durable ?
2. En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
3. En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et / ou négatifs éventuels de cet impact?
4. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
5. Quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Afin de faciliter cet exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné par des points d'orientation – **auxquels il n'est pas besoin de réagir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation** - , ainsi que par une documentation sur les dix champs d'actions précités.

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Oui, le projet de loi contribue à l'assurance de l'inclusion sociale et de l'éducation pour tous. Un des objectifs stratégiques de la division des laboratoires de l'ASTA, définis dans son programme de travail, est la transmission du savoir-faire et le transfert des compétences dans les domaines agricole et scientifique. A cet effet le laboratoire s'investit dans la formation des jeunes en offrant à des élèves et étudiants des enseignements secondaire et post-secondaire des stages d'orientation professionnelle, des stages scolaires obligatoires et volontaires, des jobs de vacances, ainsi que l'encadrement de travaux de fin d'études de bachelier ou de master. Le laboratoire encadre aussi des jeunes de moins de 30 ans dans le cadre de contrats d'appui-emploi (CAE) conclus entre l'ADEM et les jeunes demandeurs d'emploi. En outre le laboratoire a recours à des personnes ayant le statut de travailleur handicapé ou à capacité réduite lors de ses recrutements et soutient les mesures de réintégration professionnelle de l'ADEM en accueillant des demandeurs d'emploi dans le cadre de contrats de réinsertion-emploi (CRE) ou d'occupation temporaire indemnisée (OTI). Le déménagement dans une nouvelle structure permettra au laboratoire de maintenir et d'élargir ses offres.

2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Oui, le projet de loi a un impact sur le 2e champ d'action du 3ième Plan national pour un développement durable. La planification du projet met l'accent sur la conception d'espaces intérieurs sains. Un bâtiment sain favorise le bien-être

toucher et du confort thermique. Ces éléments sont également pris en compte dans la planification. La qualité de l'air intérieur est obtenue grâce à une conception préventive avec des matériaux et des équipements pour lesquels les émissions de composés organiques volatils (VOC) et d'autres polluants, ne dépassent les seuils autorisés.
Une attention particulière est portée à l'installation des équipements collectifs nécessaires à la protection des analystes contre les risques chimiques et biologiques émanant des activités de laboratoire. Il s'agit notamment de sorbonnes de laboratoires, de hottes à flux laminaires et d'équipement d'aspiration de poussière fine. La création d'espaces confinés pour des activités à risque pour la santé des agents tel que le travail avec des semences revêtus de pesticides est également prévue dans la nouvelle structure. L'infrastructure est conçue de manière à optimiser les flux de travail, ce qui contribue aussi à l'assurance d'un environnement de travail sûr et agréable. D'une manière générale, la situation s'améliorera de façon substantielle par rapport à la situation actuelle sur le site Ettelbruck où les conditions de travail commencent à entraver le bon fonctionnement de la division et à nuire au bien-être du personnel du laboratoire.
Les services offerts par la division des laboratoires, notamment dans le domaine de la sécurité de la chaîne alimentaire et de

3. Promouvoir une consommation et une production durables.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Oui, l'avant-projet de loi contribue à la promotion d'une consommation et d'une production durables.
Une mission de la division des laboratoires est l'analyse de la qualité et de la sécurité des moyens de production agricole tels que aliments pour animaux, engrais organiques et minéraux, semences et sols, ainsi que des produits agricoles et agro-alimentaires, y compris ceux provenant de la filière biologique. Ces analyses aident à orienter les démarches réalisées par les instances étatiques et le secteur agricole et agro-alimentaire en matière de promotion de la qualité des produits agricoles et promotion de l'agriculture biologique. En outre les analyses des sols et des engrais, accompagnées de conseils de fumure, guident les agriculteurs à adopter des pratiques culturales durables et consciencieuses de la protection de l'environnement. De plus le service de pédologie participe à l'établissement de normes de fertilisation et de principes de gestion durables des sols par l'étude physico-chimique et biologique des sols, le suivi et la surveillance de la santé des sols et l'établissement de la carte des sols du Luxembourg et de cartes thématiques y associées. L'évaluation des données analytiques produites par le laboratoire apporte une valeur ajoutée pour les décisions en matière de politique agricole et environnementale. Le

4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

La conception du nouveau projet suit les principes de durabilité.
Une priorité est donnée à l'utilisation de matériaux durables, écologiques, certifiés et de matériaux non composites, réutilisables, recyclables et sans ou à faible teneur en produits chimiques.
La conception du nouveau projet suit les principes de durabilité.
Une priorité est donnée à l'utilisation de matériaux durables, écologiques, certifiés et de matériaux non composites, réutilisables, recyclables et sans ou à faible teneur en produits chimiques.
L'assurance de la durabilité économique, écologique et sociale des activités dans le secteur agricole est l'objectif primordial de l'ASTA et guide toutes ses activités et réflexions stratégiques. La division des laboratoires, en tant qu'entité de l'ASTA, y contribue en offrant des analyses et services pertinents au secteur agricole et en promouvant le progrès scientifique et

5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Le projet de loi aura un impact sur la consommation du sol étant donné que le terrain d'implantation, actuellement non construit, accueillera une bâtisse qui couvrira une partie de sa surface.
Le sol du terrain d'implantation initialement non scellée sera artificialisé.

Pourtant, la conception d'un bâtiment à typologie compacte, utilisant le moins de surface au sol possible, ainsi qu'un maximum des aménagements extérieurs perméables, contribuent à une réduction de l'imperméabilisation du sol

6. Assurer une mobilité durable.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Le bâtiment est conçus de sorte à être facilement accessible à pied et à vélo et comprennent les infrastructures nécessaires pour les cyclistes tels que abri et/ou local vélo, vestiaires, douches...
Un certain pourcentage des places de parking sont équipés de bornes électriques voire prééquipés permettant une installation ultérieure si nécessaire.

7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Tout nouveau projet de construction contribue à une artificialisation du sol et a ainsi un impact non négligeable sur l'environnement ainsi que sur les ressources naturelles.
Des mesures d'atténuation et de compensation sont prévues conformément à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Les installations techniques du bâtiment, de laboratoires émettent des charges calorifiques internes qui seront récupérées et

8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Le présent projet s'inscrit dans la stratégie de l'État de réaliser des constructions durables, respectueuses de l'environnement et à faible consommation énergétique.

À cet égard, le bâtiment est conçu selon les principes suivants :

- bâtiment compact
- concept énergétique minimisant les consommations énergétiques ;
- construction durable respectant des critères écologiques ;
- utilisation des énergies renouvelables ;
- confort visuel, hygrothermique et acoustique des utilisateurs ;
- réduction de la consommation des eaux

9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

Oui, l'avant-projet contribue à la cohérence des politiques pour le développement durable.
La politique agricole européenne fixe les conditions de la durabilité et de la protection de l'environnement. Un élément central est la promotion de l'agroécologie, ancrée dans les principes écologiques des pratiques agricoles. L'objectif de l'UE est la minimisation de l'impact environnemental de l'agriculture tout en garantissant la production d'aliments de haute qualité. Par la mise en place d'un Plan stratégique national (PSN), le Luxembourg met en œuvre les objectifs de la Politique agricole commune (PAC) européenne au Luxembourg et constitue un élément essentiel du Green Deal européen. L'ASTA

10. Garantir des finances durables.

Poins d'orientation Documentation ☒ Oui ☐ Non

L'avant-projet de loi permettra à l'ASTA d'apporter une contribution plus grande à la réalisation des objectifs du PNDD pour garantir des finances durables.
Le PSN vise l'assurance de la durabilité économique et sociale du secteur agricole tout en tenant compte de la durabilité environnementale. La division des laboratoires de l'ASTA contribue surtout à la réalisation des objectifs de développement

Cette partie du formulaire est facultative - Veuillez cocher la case correspondante

En outre, et dans une optique d'enrichir davantage l'analyse apportée par le contrôle de la durabilité, il est proposé de recourir, de manière facultative, à une évaluation de l'impact des mesures sur base d'indicateurs retenus dans le PNDD. Ces indicateurs sont suivis par le STATEC.

Continuer avec l'évaluation ? ☐ Oui ☒ Non

(1) Dans le tableau, choisissez l'évaluation : **non applicable**, ou de 1 = **pas du tout probable** à 5 = **très possible**

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
1		Contribue à la réduction du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	% de la population
1		Contribue à la réduction du nombre de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail	Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail	milliers
1		Contribue à la réduction de la différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux	Différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux	pp

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
1		Contribue à l'augmentation du taux de certification nationale	Taux de certification nationale	%
1		Contribue à l'apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans	Apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans	%
1		Contribue à l'augmentation de la représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision	Représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision	%
1		Contribue à l'augmentation de la proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national	Proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national	%
1		Contribue à l'amélioration de la répartition des charges de travail domestique dans le sens d'une égalité des genres	Temps consacré au travail domestique non payé et activités bénévoles	hh:mm
1		Contribue à suivre l'impact du coût du logement afin de circonscrire le risque d'exclusion sociale	Indice des prix réels du logement	Indice 2015=100
2		Contribue à la réduction du taux de personnes en surpoids ou obèses	Taux de personnes en surpoids ou obèses	% de la population
2		Contribue à la réduction du nombre de nouveaux cas d'infection au HIV	Nombre de nouveaux cas d'infection au HIV	Nb de personnes
2		Contribue à la réduction de l'incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	Nb de cas pour 100 000 habitants
2		Contribue à la réduction du nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants	Nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants	Nb de décès pour 100 000 habitants
2		Contribue à la réduction du nombre de suicides pour 100 000 habitants	Nombre de suicides pour 100 000 habitant	Nb de suicides pour 100 000 habitants
2		Contribue à la réduction du nombre de décès liés à la consommation de psychotropes	Nombre de décès liés à la consommation de psychotropes	Nb de décès
2		Contribue à la réduction du taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants	Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants	Nb de décès pour 100 000 habitants
2		Contribue à la réduction de la proportion de fumeurs	Proportion de fumeurs	% de la population
2		Contribue à la réduction du taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes	Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes	Nb de naissance pour 1000 adolescentes
2		Contribue à la réduction du nombre d'accidents du travail	Nombre d'accidents du travail (non mortel + mortel)	Nb d'accidents
3		Contribue à l'augmentation de la part de la surface agricole utile en agriculture biologique	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique	% de la SAU

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
3		Contribue à l'augmentation de la productivité de l'agriculture par heure travaillée	Productivité de l'agriculture par heure travaillée	Indice 2010=100
3		Contribue à la réduction d'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines	Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines	Microgrammes par m^3
3		Contribue à la réduction de production de déchets par habitant	Production de déchets par habitant	kg/hab
3		Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets municipaux	Taux de recyclage des déchets municipaux	%
3		Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques	Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques	%
3		Contribue à la réduction de la production de déchets dangereux	Production de déchets dangereux	tonnes
3		Contribue à l'augmentation de la production de biens et services environnementaux	Production de biens et services environnementaux	millions EUR
3		Contribue à l'augmentation de l'intensité de la consommation intérieure de matière	Intensité de la consommation intérieure de matière	tonnes / millions EUR
4		Contribue à la réduction des jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET)	Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET)	% de jeunes
4		Contribue à l'augmentation du pourcentage des intentions entreprenariales	Pourcentage des intentions entreprenariales	%
4		Contribue à la réduction des écarts de salaires hommes-femmes	Ecarts de salaires hommes-femmes	%
4		Contribue à l'augmentation du taux d'emploi	Taux d'emploi	% de la population
4		Contribue à la création d'emplois stables	Proportion de salariés ayant des contrats temporaires	% de l'emploi total
4		Contribue à la réduction de l'emploi à temps partiel involontaire	Emploi à temps partiel involontaire	% de l'emploi total
4		Contribue à la réduction des salariés ayant de longues heures involontaires	Salariés ayant de longues heures involontaires	% de l'emploi total
4		Contribue à la réduction du taux de chomage	Taux de chomage	% de la population active
4		Contribue à la réduction du taux de chomage longue durée	Taux de chomage longue durée	% de la population active

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
4		Contribue à l'augmentation du taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans)	Taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans)	%
4		Contribue à l'augmentation de la productivité globale des facteurs	Productivité globale des facteurs	Indice 2010=100
4		Contribue à l'augmentation de la productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans)	Productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans)	%
4		Contribue à l'augmentation de la productivité des ressources	Productivité des ressources	Indice 2000=100
4		Contribue à l'augmentation de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion de la valeur ajoutée totale des branches	% de la VA totale
4		Contribue à l'augmentation de l'emploi dans l'industrie manufacturière	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	% de l'emploi
4		Contribue à la réduction des émissions de CO2 de l'industrie manufacturière	Émissions de CO2 de l'industrie manufacturière par unité de valeur ajoutée	% de la VA totale
4		Contribue à l'augmentation des dépenses intérieures brutes de R&D	Niveau des dépenses intérieures brute de R&D	% du PIB
4		Contribue à l'augmentation du nombre de chercheurs	Nombre de chercheurs pour 1000 actifs	nb pour 1000 actifs
5		Contribue à la réduction du nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale	Nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale	%
5		Contribue à la réduction du pourcentage du territoire transformé en zones artificialisées	Zones artificialisées	% du territoire
5		Contribue à l'augmentation des dépenses totales de protection environnementale	Dépenses totales de protection environnementale	millions EUR
6		Contribue à l'augmentation de l'utilisation des transports publics	Utilisation des transports publics	% des voyageurs
7		Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité: kg	Bilan des substances nutritives d'azote	kg d'azote par ha SAU
7		Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité: kg	Bilan des substances nutritives phosphorées	kg de phosphore par ha SAU
7		Contribue à une consommation durable d'une eau de robinet de qualité potable	Part des dépenses en eau dans le total des dépenses des ménages	%

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
7		Contribue à l'augmentation du pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique	Pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique	%
7		Contribue à l'augmentation de l'efficacité de l'usage de l'eau	Efficacité de l'usage de l'eau	m3/millions EUR
7		Contribuer à une protection des masses d'eau de surfaces et les masses d'eau souterraine par des prélèvements durables et une utilisation plus	Indice de stress hydriques	%
7		Contribue à la préservation et/ou l'augmentation de la part de zones agricoles et forestières	Part des zones agricoles et forestières	% du territoire
7		Contribue à l'augmentation de la part du territoire designée comme zone protégée pour la biodiversité	Part du territoire désignée comme zone protégée pour la biodiversité	% du territoire
7		Contribue à la protection des oiseaux inscrits sur la liste rouge des espèces menacées	Nombre d'espèces sur la liste rouge des oiseaux	Nb d'espèces
7		Contribue à la lutte contre les espèces exotiques invasives inscrites sur la liste noire	Nombre de taxons sur la liste noire des plantes vasculaires	Nb de taxons
7		Contribue à la favorabilité de l'état de conservation des habitats	Etat de conservation des habitats	% favorables
8		Contribue à la réduction de l'intensité énergétique	Intensité énergétique	TJ/millions EUR
8		Contribue à la réduction de la consommation finale d'énergie	Consommation finale d'énergie	GWh
8		Contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	%
8		Contribue à la réduction de la part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages	Part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages	%
8		Contribue à la réduction du total des émissions de gaz à effet de serre	Total des émissions de gaz à effet de serre	millions tonnes CO2
8		Contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre hors SEGE	Emissions de gaz à effet de serre hors SEGE	millions tonnes CO2
8		Contribue à la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	kg CO2 / EUR
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Education	Aide au développement - Education	millions EUR

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Agriculture	Aide au développement - Agriculture	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Santé de base	Aide au développement - Santé de base	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'augmentation de la part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg	Part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg	%
9		Contribue à l'augmentation du montant des bourses d'étude	Montant des bourses d'étude	millions EUR
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Eau et assainissement	Aide au développement - Eau et assainissement	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Energie	Aide au développement - Energie	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Lois et règlements commerciaux	Aide au développement - Lois et règlements commerciaux	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'augmentation du montant des dépenses sociales expimé en ratio du PIB	Montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB	% du PIB
9		Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (absolu)	Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (en proportion du montant total d'aide au développement)	Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement	%
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes	Aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'engagement international de 100 Mrds USD pour dépenses reliées au climat	Contribution à l'engagement international de 100 Mrds USD pour dépenses reliées au climat	millions EUR
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement avec marqueur biodiversité	Aide au développement avec marqueur biodiversité	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut	Aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut	% du RNB
9		Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - coopération technique	Aide au développement – coopération technique	millions EUR (prix constant 2016)
9		Contribue à la réduction de la dette publique en proportion du Produit Intérieur Brut	Dette publique en proportion du Produit Intérieur Brut	% du Pib
9		Contribue à l'augmentation du montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur	Montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur	millions EUR (prix constant 2016)

Champ d'action	Évaluation[1]	Indicateur évaluation	Indicateur national	Unité
9		Contribue à l'augmentation de l'aide publique au développement - renforcement de la société civile dans les pays partenaires	Aide publique au développement - renforcement de la société civile dans les pays partenaires	millions EUR (prix constant 2016)
10		Contribue à l'action climatique dans les pays en développement et à la protection du climat au niveau global	Contribution des CDM à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	millions EUR
10		Contribue à l'augmentation de l'alimentation du fonds climat énergie	Fonds climat énergie	millions EUR
10		Contribue à l'augmentation de la part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales	Part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales	% du revenu fiscal

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT
MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

⚠ La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Coordonnées du projet

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Intitulé du projet :	Projet de loi relative à la construction de laboratoires et de bureaux pour l'Administration des services techniques de l'agriculture à Gilsdorf
Ministre:	La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
Auteur(s) :	Gilbert Schmit
Téléphone :	247-83328
Courriel :	gilbert.schmit@mmtp.etat.lu / procedure@mmtp.eta
Objectif(s) du projet :	Financement et mise en œuvre du projet relatif à la construction de laboratoires et de bureaux pour l'Administration des services techniques de l'agriculture à Gilsdorf
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s)	Ministère des Finances, Administration des bâtiments publics, ASTA
Date :	24/04/2025

2. Objectifs à valeur constitutionnelle

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? ☐ Oui ☒ Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :

- ☐ Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit
- ☐ Promouvoir le dialogue social
- ☐ Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié
- ☐ Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures
- ☐ S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique
- ☐ Protéger le bien-être des animaux
- ☐ Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel
- ☐ Promouvoir la protection du patrimoine culturel
- ☐ Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques

Remarques :

3. Mieux légiférer

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle / lesquelles : Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA)

Remarques / Observations :

Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales : ☐ Oui ☒ Non
- Citoyens : ☐ Oui ☒ Non
- Administrations : ☒ Oui ☐ Non

Le principe « Think small first » est-il respecté ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. [1]
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

[1] N.a. : non applicable.

Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? ☒ Oui ☐ Non

Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ? ☐ Oui ☒ Non

Remarques / Observations :

Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ? ☐ Oui ☒ Non

Remarques / Observations :

Le projet contient-il une charge administrative [2] pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?) ☐ Oui ☒ Non

Si oui, quel est le coût administratif [3] approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par

[2] Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

[3] Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

a) **Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?** ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

b) **Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel [4] ?** ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?	

[4] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. (**www.cnpd.public.lu**)

Le projet prévoit-il :

- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.a.
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.a.
Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.a.

Si oui, laquelle :	

En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.a.

Sinon, pourquoi ?	

Le projet contribue-t-il en général à une :

a) simplification administrative, et/ou à une	☐ Oui	☒ Non
b) amélioration de la qualité réglementaire ?	☐ Oui	☒ Non

Remarques / Observations :	

Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.a.
Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)	☐ Oui	☒ Non	

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?	

Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?	☐ Oui	☐ Non	☒ N.a.

Si oui, lequel ?	
Remarques / Observations :	

4. Egalité des chances

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Le projet est-il :

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	☒ Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	☒ Non

Si oui, expliquez de quelle manière :	

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	☒ Oui	☐ Non

Si oui, expliquez pourquoi :

Si oui, expliquez pourquoi : concernée. Le projet de loi ne modifie pas la situation actuelle.

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a.

Si oui, expliquez de quelle manière :

5. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a.

Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :

https://meco.gouvernement.lu/fr/le-ministere/domaines-activite/services-marche-interieur/notifications-directive-services.html

Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou règlementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a.

Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :

https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infoflyer-web.pdf

Impression: CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau